



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 003-210301388-20221003-BRESTDEPLACEMENT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Trois Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAATION
29 SEPTEMBRE 2022**

**DATE D'AFFICHAGE
29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 22
PRESENTS : 18
VOTANTS : 20**

Excusés :

- **M. GANTHER,**
- **M. HUSSON, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **M. MAHIEU, pouvoir à M. BOUTONNAT.**

Absent :

- **M. MARTIN.**

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

**OBJET :
DÉPLACEMENT À
BREST – VISITE
AVISO DU
COMMANDANT
BLAISON.**

Monsieur le Maire rappelle que LAPALISSE est ville marraine de l'Aviso Commandant Blaison. Dans ce cadre, une délégation d'élus (Monsieur le Maire, Stéphanie CHERVIN 4ème Adjointe au Maire et Mauricette SAVEY - conseillère déléguée) se sont rendus à Brest du Vendredi 30 Septembre au Dimanche 02 Octobre 2022.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de prendre en charge les frais occasionnés dans le cadre de ce déplacement : frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés aux élus concernés par ce déplacement ou alors payer directement les prestataires concernés.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le **14 OCT. 2022**

Publié ou Notifié

le : **10 OCT. 2022**
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

